

## DECISION

### LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES

- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 68-132 du 9 février 1968 modifié, relatif à certaines dispositions du statut des personnels des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cures publics ;
- VU le décret n° 2016-1745 du 15 décembre 2016 modifiant le décret n°2016-636 du 19 mai 2016, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et divers décrets portant statuts particuliers de personnels de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'avis de recrutement publié en date du 06 juillet 2023 sur le site à l'Agence Régionale de Santé et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ;
- VU le procès-verbal de la réunion de la commission de recrutement du 12 juin 2025.

## DÉCIDE

Sont inscrits sur la liste d'admissibilité et seront convoqués, par courrier adressé à leur domicile ;  
Sur proposition de la commission de recrutement et à l'issue de l'examen des dossiers et ci-après listés par ordre alphabétique;

### Noms et prénoms des candidat(e)s qui seront auditionné(e)s :

- |                        |                         |                       |
|------------------------|-------------------------|-----------------------|
| - ABREU Mickaël        | - GOVONI Elodie         | - RITTER Frédéric     |
| - AOULAD-THAMI Adnane  | - KOUIDRI Nathan        | - SCHWOOB Frédéric    |
| - BARTH Christophe     | - LAMDARSI Hamza        | - SOMGOUA Brice       |
| - BELHADJ Nabila       | - M'BONGO Gildas Euloge | - SPISAK Stéphane     |
| - BEUTELSTETTER Maxime | - MUNDSCHAU Pascal      | - TAKHEDMIT Nouredine |
| - BIGNET Mickaël       | - NANDAGOPAL Stéphane   | - TOUMBA ZOUBABELA    |
| - BSAIRI Amal          | - NGUYEN Jean-Michel    | Merlhy Janis          |
| - DELAUME Sophie       | - OZEN Seker            | - WACHSMANN Véronique |
| - DJEBBAR Ismail       | - PALLUD Jean-Sébastien | - WEBER Thomas        |
| - DJABRAILOV Aslan     | - PHAL Sophal           | - WEILAND Cyril       |
| - EGIOMUE Sabine       | - REHEMA Ngabo Rose     | - WOLPERT Nelly       |
| - GOUDIEVA Madina      | - REISS Lionel          |                       |

P. LE DIRECTEUR GENERAL  
La Directrice Adjointe des Ressources Humaines  
& de la Politique Sociale

Maïlys DE FOURNOUX



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.